



Formulaire de dépôt

Labellisation du plan de mobilité

Informations générales sur l'entité

Nom de l'entreprise ou de l'institution :	
Responsable du dépôt (Nom, prénom, fonction) :	
E-mail de contact :	
Téléphone de contact :	
Secteur d'activité :	
Nombre de collaborateurs.trices :	
Nombre d'équivalents plein temps (EPT) concernés par le plan de mobilité :	
Nombre de sites en Suisse :	
Localisation du site concerné par le plan de mobilité (si plusieurs, les mentionner) :	

Dossier à transmettre

L'évaluation du plan de mobilité sera effectuée selon la grille d'évaluation du label « E'Mob » (<https://label-emob.ch/documents-officiels-2/>). L'entité transmettra tous les documents qu'elle jugera nécessaires à l'établissement de la labellisation.

Les documents devraient notamment contenir (à juger par l'entité) :

- Objectifs du plan de mobilité
- Stratégie de communication du plan de mobilité
- Etat des lieux et diagnostic détaillé
- Catalogue de mesures et indicateurs de suivi
- En cas de relabellisation : évolution du plan de mobilité et retours sur les mesures mises en œuvre

Les différents documents et renseignements transmis à l'instance de labellisation seront traités de manière confidentielle. Ils seront détruits ou rendus anonymes une fois qu'ils ne seront plus nécessaires pour établir la labellisation.



Déclarations de l'entité

L'entité accepte que les éléments du plan de mobilité puissent être audités et/ou vérifiés en cas de labellisation

L'entité autorise l'utilisation de son nom à des fins statistiques dévolues à la certification ainsi qu'à la publication dans les supports de communication du label, y.c. à des fins promotionnelles (optionnel)

L'entité a pris acte des conditions générales d'utilisation (CGU) et du règlement d'obtention et d'utilisation du label

L'entité joint à cette demande la charte d'utilisation du logo signée (optionnel, en cas de non-envoi de la charte, le logo du label ne peut pas être utilisé par l'entité)

Coût de la labellisation

Le coût du processus de labellisation, que le label soit attribué ou non après l'évaluation du plan de mobilité, est de 300.-. Ce montant est à verser par l'entité avant l'évaluation du dossier par la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR). Une facture est établie par la HEIA-FR dès la soumission du formulaire de dépôt.

Document remis à la fin du processus de labellisation

Au terme du processus de labellisation, la HEIA-FR transmet à l'entité la grille d'évaluation remplie ainsi que l'octroi ou non du label, y.c. le ranking obtenu.

Signature

Nom, fonction, date et signature du/de la représentant.e de l'entité